



Réservation Festimooove

Par Adri

Bonjour

Contexte :

J'ai acheté auprès de l'agence Festimove un pack Tomorrowland (voyage + billet) pour un groupe de 4 personnes. J'ai réglé la totalité de la commande, et je suis l'unique acheteur et titulaire du contrat.

Une personne initialement prévue dans le groupe a décidé de se retirer du voyage plusieurs mois plus tard. Sans mon accord, elle a revendu sa place à une tierce personne et a demandé à Festimove de changer le nom du voyageur.

Ma réaction :

En apprenant cela, j'ai immédiatement demandé à Festimove d'annuler cette modification, et j'ai réattribué la place à un autre ami avec qui je souhaite faire le voyage. Aujourd'hui, nous sommes 4 personnes à vouloir participer au voyage ensemble, toutes en accord avec la répartition actuelle des billets.

Ce qu'elle a fait :

Elle a ensuite saisi son assurance juridique, qui m'a adressé un courrier officiel. L'assurance affirme que, selon les CGV de Festimove, le ?voyageur?, et non l'acheteur, peut céder sa place, et que je n'avais donc pas à m'opposer à cette cession.

Ma position :

- ? Je suis le seul titulaire de la commande, donc aucune modification ne peut être faite sans mon accord.
- ? Cette personne a quitté le projet, puis a tenté de revendre une place qui ne lui appartenait pas juridiquement, même si elle m'a fait un virement à titre privé.
- ? Les trois autres personnes du groupe sont en accord avec moi, et la réattribution a été faite dans les délais légaux, selon les CGV.
- ? Je souhaite maintenir l'organisation actuelle du groupe et partir à Tomorrowland avec mes trois amis.

Éléments supplémentaires :

- ? Les CGV de Festimove précisent que le voyageur peut céder sa place, mais cela ne donne pas le pouvoir de modifier la commande sans l'accord de l'acheteur.
- ? Je n'ai jamais validé cette revente par écrit.
- ? Le virement reçu n'engage rien contractuellement. Je comptais de toute façon rembourser la personne une fois que mon nouvel ami m'aurait réglé sa part.

Ce que je souhaite désormais :

- ? Savoir si l'argument de l'assurance tient juridiquement.
- ? M'assurer que je peux refuser cette cession imposée, conserver mes billets, et ne pas risquer de poursuite.

Merci

Par janus2

Bonjour,

Les CGV sont pourtant explicites :

3.3 - Cession

Le voyageur (et non l'acheteur) pourra céder ses places / billets

Il est bien précisé : le voyageur et non l'acheteur.

En tant qu'acheteur, vous n'aviez pas la possibilité de céder la place d'un des voyageurs, seul celui-ci le peut.

Par Rambotte

Bonjour.

Les CGV de Festimove précisent que le voyageur peut céder sa place, mais cela ne donne pas le pouvoir de modifier la commande sans l'accord de l'acheteur

Je pense que vous avez imaginé que l'identité des acheteurs était un élément de la commande. A mon avis, la "commande" ne concerne que la prestation commandée. Vous commandez une prestation, pas les participants à la prestation. Dans votre cas, si la prestation commandée n'est pas modifiée par le voyageur ayant cédé sa place, les CGV sont respectées.